



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2014

Etai~~ent~~ présents : Alain LAURENDON – Alain BERTHEAS – Jeanne GRANJON – Jean-Paul CHABANNY – Nathalie LE GALL - François MATHEVET - Brigitte MOUILLESEAUX – Olivier JOLY – ~~Danielle ROCHE~~ – Jean-Baptiste CHOSSY - Paul JOANNEZ – Jean-Pierre GUYONY - Pierre GRANGE – Jean-Pierre GUICHARD - Colette GASSMANN – René BENEVENT – Isabelle PINON – Alexandra DUFOUR - Jean CELLIER – Jean-Louis GIRAUD – Jocelyne SIENNAT – Ghislaine POYET – René FRANÇON – Béatrice DAUPHIN – Catherine DE VILLOUTREYS – Delphine MANSAT - Philippe BOYER – Marie-José FAURE - ~~Norbert VERRIER~~ – Delphine DURIAUX – Nicole TOUBIN – Catherine CRONEL – Pascale PELOUX

Absents excusés : Danielle ROCHE - Pierre GRANGE - Norbert VERRIER

Pouvoir de : Pierre GRANGE à Jean-Paul CHABANNY
Norbert VERRIER à Philippe BOYER

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Madame Jeanne GRANJON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente.

Ce dernier n'appelle aucune remarque.

DECISIONS DU MAIRE

2014-20 – Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal

Rapporteur : Paul JOANNEZ

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2014-7 - Entretien du système de supervision – Pôle Culturel

- Marché à procédure adaptée correspondant à l'abonnement du système de supervision en vue d'assurer l'entretien et le dépannage des constituants du système de supervision et installation de chauffage et de climatisation du Pôle Culturel à la SARL CHAUSSON TEC sise 1 rue Marc Seguin à ROCHE LA MOLIERE (42 230), pour un montant annuel de 1 980 € HT.
Le présent abonnement prend effet le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 3 ans (sans augmentation tarifaire pendant 3 ans).

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Arrivée de Monsieur René BENEVENT et Nathalie LE GALL

2014-21 – Communauté d'Agglomération Loire Forez – Présentation du rapport d'activité de l'exercice 2013

Rapporteur : Alain BERTHEAS

Monsieur Alain BERTHEAS a présenté le rapport d'activité 2013 de la Communauté d'Agglomération Loire Forez et a répondu avec Monsieur le Maire à toutes les demandes des élus.

2014-22 – Entretien des berges du Bonson – Convention de servitude de passage à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez - Approbation

Rapporteur : Brigitte MOUILLESEAUX

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

PERSONNEL

Arrivée de Jean-Louis GIRAUD et René BENEVENT

2014-23 - Tableau des effectifs - Création de postes

Rapporteur : Jeanne GRANJON

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 18 mars dernier,

A l'unanimité, l'Assemblée accepte la création des postes aux conditions énoncées ci-dessous :

Poste à créer	Temps de travail
Agent Spécialisé de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	21h/35h
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	18h/35h

Elle approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal.

2014-24 - Approbation du plan de formation 2014 et du Partenariat Formation Professionnelle Territorialisée

Rapporteur : Jeanne GRANJON

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 18 mars 2014,

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le plan de formation pour l'année 2014 ainsi que le plan de partenariat de formation professionnelle territorialisée tels qu'ils ont été présentés.

2014-25 - Modification du régime indemnitaire

Rapporteur : Jeanne GRANJON

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 18 mars 2014,

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le nouveau tableau du régime indemnitaire prenant en compte les modifications suivantes :

FILIERE ADMINISTRATIVE

➤ Cadre d'emploi des Rédacteurs	
• Grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe	
Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 8
Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 3
• Grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe	
- à partir du 5^{ème} échelon	
Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 8
Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 3
- jusqu'au 4^{ème} échelon	
Indemnité d'Administration de Technicité :	Montant de référence X coefficient de 0 à 8
Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 3
• Grade de Rédacteur	
- à partir du 6^{ème} échelon	
Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 8
Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 3
• Grade de Rédacteur	
- jusqu'au 5^{ème} échelon	
Indemnité d'Administration de Technicité :	Montant de référence X coefficient de 0 à 8
Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 3

FILIERE SOCIALE

➤ Cadre d'emplois des Infirmiers en soins généraux	
• Grade d'Infirmier en soins généraux de Classe Supérieure	
Prime de service :	de 0 à 17 % du traitement brut
Prime Spécifique :	de 0 au montant maximum en vigueur
• Grade d'Infirmier en soins généraux de Classe Normale	
Prime de service :	de 0 à 17 % du traitement brut
Prime Spécifique :	de 0 au montant maximum en vigueur

FILIERE TECHNIQUE

➤ Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux	
• Grade d'Ingénieur principal à partir du 6^{ème} échelon ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade	
Prime de Service et de Rendement :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 2
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 51 X taux de 0 à 122,50 %
• Grade d'Ingénieur principal à partir du 6^{ème} échelon n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade	
Prime de Service et de Rendement :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 2
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 43 X taux de 0 à 122,50 %
• Grade d'Ingénieur principal jusqu'au 5^{ème} échelon	
Prime de Service et de Rendement :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 2
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 43 X taux de 0 à 122,50 %
• Grade d'Ingénieur à partir du 7^{ème} échelon	
Prime de Service et de Rendement :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 2
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 33 X taux de 0 à 115 %
• Grade d'Ingénieur jusqu'au 6^{ème} échelon	
Prime de Service et de Rendement :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 2
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 28 X taux de 0 à 115 %
➤ Cadre d'emplois des Techniciens Supérieurs Territoriaux	
• Grade de Technicien Principal de 1^{ère} classe	
Prime de Service et de Rendement :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 2
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 18 X taux de 0 à 110 %
• Grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe	
Prime de Service et de Rendement :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 2
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 16 X taux de 0 à 110 %
• Grade de Technicien	
Prime de Service et de Rendement :	Taux moyen annuel X coefficient de 0 à 2
Indemnité Spécifique de Service :	Montant de référence X 10 X taux de 0 à 110 %

FINANCES

2014-26 - Achat d'abris container poubelles

Rapporteur : Jean-Pierre GUICHARD

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'attribuer le marché de fourniture d'abris container poubelle, à la Société VIVA CITE de BEAUCHAMP (95 250).

Elle autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.

URBANISME

2014-27 - Acquisition de parcelles de terrain appartenant à la Compagnie Lyonnaise d'Entreprise située route de Chavas

Rapporteur : Jean CELLIER

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition des parcelles de terrain appartenant à la Compagnie Lyonnaise d'Entreprise, cadastrées section AZ sous les n° 236 et 237, d'une superficie d'environ 35 m², à l'euro symbolique.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2014-28 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant au centre de long séjour Mellet Mandard place Gapiand

Rapporteur : Jean CELLIER

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition de la parcelle de terrain appartenant au centre de long séjour Mellet Mandard, cadastrée section 250 AI sous les n° 513, d'une superficie totale de 228 m², au prix de 8 200 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2014-29 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur BERGER – route de Saint-Côme

Rapporteur : Jean CELLIER

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur BERGER, cadastrée section F sous le n° 197, d'une superficie d'environ 20 m², au prix de 29 000 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente correspondante, ainsi que l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2014-30 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à LOIRE HABITAT située rue Jacques Prévert

Rapporteur : Jean CELLIER

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain appartenant à LOIRE HABITAT, cadastrée section AN sous le n° 314, d'une superficie à déterminer, à l'euro symbolique.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2014-31 - Acquisition de parcelles de terrain appartenant aux Consorts RACLE situées rue des Aubépines

Rapporteur : Jean CELLIER

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition d'une partie des parcelles de terrain appartenant aux Consorts RACLE, cadastrées section 250 AH sous les n° 143, 145 et 152, d'une superficie à déterminer, à l'euro symbolique.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2014-32 - Echange de terrain entre la Commune et Monsieur DEAL, bords de Loire

Rapporteur : Jean-Louis GIRAUD

A l'unanimité, l'Assemblée décide de procéder à l'échange des terrains qui suivent :

	Parcelle appartenant à la Commune	Parcelle appartenant à Monsieur DEAL
Situation cadastrale	Section 250 AK n° 481	Section 250 AK n° 483
Superficie	1 463 m ²	1 363 m ²
Prix de vente	3 €/m ² , soit une valeur totale de 4 389 €	3 €/m ² , soit une valeur totale de 4 089 €
zonage	Zone Nin	Zone Nin

Cet échange est consenti moyennant le versement d'une soulte de 300 € au profit de la Commune.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse d'échange correspondante et l'acte authentique à venir, ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 77 du budget communal.

2014-33 - Cession d'une parcelle de terrain située sur les bords de Loire au profit de la SCI STANDING IMMO

Rapporteur : Jean-Louis GIRAUD

VU l'avis de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux en date du 8 août 2011.

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de la cession d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section 250 AK n° 334, d'une superficie totale de 50 m² au profit de la SCI STANDING IMMO.

Elle **approuve** le prix de cession fixé à 180 €, ainsi que la promesse de vente correspondante et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'acte authentique à venir et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 77 du budget communal.

2014-34 - Approbation de la convention pluriannuelle 2014/2016 à conclure avec EPURES

Rapporteur : Jean-Louis GIRAUD

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve la convention pluriannuelle 2014/2016 à conclure avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise telle qu'elle lui a été présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Elle approuve l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2014-2016, fixant le montant de la subvention pour 2014 à 18 000 € et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Fin de séance à 20h45